



Reduction de loyer location meublée

Par **NattyS**, le **24/06/2024** à **02:38**

Bonjour,

'Voilà bientôt deux semaines que j'ai l'évacuation de ma douche sous la baignoire qui fuit au point d'inondée les voisins d'en bas, ainsi que le sous-sol où se trouve les caves.
'Mon propriétaire m'a dit de contacter mon assurance afin de faire une expertise, chose que j'ai faite mais qui n'a pas pu être abouti car ils m'ont dit que c'était à lui de faire le nécessaire.

Mon propriétaire n'étant pas au courant que c'était à lui de contacter son assurance a fait le nécessaire.

Les travaux ne sont toujours pas fait car il attend la réponse de son assurance avant de faire les réparations qu'il faut.

Ca fait déjà deux semaine que je ne peux donc pas utiliser la douche sans quoi j'inonde mes voisins.

'Ma question est que suis-je en droit juridique de lui demander une baisse de loyer sur le mois à venir pour ce désagrément? Je précise que je suis en location meublée et ai déjà eu quelques problèmes à l'arrivée dans l'appartement.

Merci pour vos retours.

Par **Visiteur**, le **24/06/2024** à **08:11**

Bonjour

Ma question est que suis-je en droit de lui demander une baisse de loyer sur le mois à venir pour ce désagrément? Je précise que je suis en location meublée et ai déjà eu quelques problèmes à l'arrivée dans l'appartement.

Juridiquement Rien ne vous empêche de le demander, rien ne l'oblige à accepter.

Seul un juge peut trancher en ordonnant une modification ou suspension des loyers.

Un conseil: contacter l'ADIL .

Par **Pierrepauljean**, le **24/06/2024** à **09:48**

bonjour

les voisins en dessous ont ils fait une déclaration à leur assurance?

si oui, c'est leur assurance qui pilote le dossier en fonction de la convention IRSI

Si l'origine de la fuite est identifiée, rien n'interdit à votre propriétaire de faire la réparation

mettez le en demeure de faire la réparation